



CORONAVIRUS - COVID-19

MESURES EXCEPTIONNELLES

COMMENT FAIRE POUR BÉNÉFICIER DU REMBOURSEMENT D'UNE PARTIE DE MES ACHATS EN PRODUITS LOCAUX ?



1 Je suis une entreprise installée sur le territoire de Lorient Agglomération¹ du secteur des cafés, restaurants, hôtels, traiteurs, discothèques (code APE 5510Z à 5630Z) qui ne fait pas l'objet d'une procédure collective au 31 décembre 2019.

Je m'adresse à un producteur, artisan, transformateur² implanté sur l'une des communes de Lorient Agglomération¹.

2 Après avoir réglé ma commande, je récupère la ou les factures (celle(s)-ci doit(nt) préciser notamment le nom et l'adresse du producteur ou du transformateur, la date de la vente qui doit être postérieure au 6 octobre, la quantité et dénomination précise des produits, le prix unitaire hors taxe et réductions éventuellement consenties, la date d'acquiescement du règlement ainsi que le cachet du fournisseur ou tout autre moyen d'identification) et je la/les transmets en un seul envoi par courrier postal ou par mail à Lorient Agglomération accompagné du formulaire complété au dos, d'un extrait Kbis de moins de 3 mois et d'un RIB au nom de la société.

3 L'aide forfaitaire dont je bénéficierai sera de 500 euros maximum si je suis un restaurateur ou un traiteur ou de 200 euros si je suis un cafetier ou hôtelier. Le montant de l'aide est plafonné aux montants facturés éligibles.
Après transmission des justificatifs précisés à l'étape précédente, l'aide proposée par Lorient Agglomération sera versée sur le compte du RIB fourni.

Je ne peux déposer qu'une seule demande d'aide. Cette demande peut être déposée du 6 octobre au 31 décembre 2021.


Vous souhaitez faciliter vos achats locaux et livraisons

La plateforme numérique "Marché du terroir du Pays de Lorient" accompagnée par Lorient Agglomération, est une solution en ligne qui peut faciliter les transactions entre les professionnels de l'hôtellerie-restauration et les producteurs locaux : paysdelorient.viaterroirs.fr

Contacts Lorient Agglomération

 Lorient Agglomération
Direction du développement économique
(aide au CHR)
CS 20 001
56314 LORIENT CEDEX

 contact-pole-developpement@agglom-orient.fr

 02 90 74 72 42

¹ Les 25 communes de Lorient Agglomération : Brandérion, Bubby, Calan, Caudan, Cléguer, Gâvres, Gestel, Groix, Guidel, Hennebont, Inguiniel, Inzinzac-Lochrist, Lanester, Languidic, Lanvaudan, Larmor-Plage, Locmiquélic, Lorient, Ploemeur, Plouay, Pont-Scorff, Port-Louis, Quéven, Quistinic et Riantec.

² Les simples revendeurs (commerce, grossiste, ...) ne sont pas éligibles ; l'achat doit être réalisé auprès soit d'un producteur (viandes, fruits, légumes, miel, plantes aromatiques, thés, ...), soit d'un transformateur (poissons, charcuterie, salaison, cidre, bière, jus de fruit, pain, pâtisserie, produits laitiers, pâtes).

Afin de faciliter le traitement de ma demande, je fournis certains renseignements

Raison sociale de mon entreprise :

Adresse :

Siret :

Code ape/naf :

Montant des achats faisant l'objet de ma demande de remboursement *:

.....

.....



Ai-je bien joint à ma demande de remboursement mon extrait Kbis de moins de 3 mois, mon RIB, ainsi que mes factures et justificatifs ?

*Les factures doivent mentionner la raison sociale et l'adresse du fournisseur et comporter la preuve du bon règlement des achats. La date des achats doit être postérieure au 6 octobre 2020.

Montant de remboursement attendu :

500 € pour les restaurant et traiteur et 200 € pour les cafés, hôtels, discothèques.

Une seule demande de remboursement pourra être présentée par chaque entreprise !

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations inscrites ci-dessus et jointes.

Nom, prénom :

Signature

Contacts Lorient Agglomération

Lorient Agglomération

Direction du développement économique (aide au CHR)

CS 20 001 - 56314 LORIENT CEDEX

Mail : contact-pole-developpement@agglo-lorient.fr

Tél : 02 90 74 72 42